

Bilan de la situation des professeurs stagiaires de Lettres d'Aix-Marseille, lauréats d'un concours d'enseignement et déjà détenteurs d'un M2

1) PARCOURS DE FORMATION

a. Seules 3 UE sur 10 (langue et enseignement disciplinaire) ont fait l'objet d'une validation des acquis. Cette VA n'a été confirmée que fort tardivement, le 5/12, par le Pôle Formation de l'Espé.

=> Irrégularité observée de la part des instances décisionnaires de l'Espé :

Jamais aucun retour n'a été donné aux tentatives de contact réitérées par nombre d'entre nous, souhaitant être informés des critères retenus pour la VA, connaître les documents à fournir, trouver un interlocuteur fiable à qui poser des questions légitimes.

b. 7 UE sont obligatoires : 32, 34, 35, 42, 43, 44, 45.

=> Irrégularités observées :

- ✓ Non seulement les UE sont à suivre, mais aussi à valider en contrôle continu sous peine de retenue sur salaire. Cette menace, énoncée et réitérée par les plus hautes instances décisionnaires de l'Espé, se situe en dehors de tout cadre légal. Dès lors, quel modèle éthique, quel exemple de responsabilité professionnelle, quelles valeurs républicaines ce type d'agissement transmet-il aux nouveaux professionnels de l'Éducation nationale ?
- ✓ Les informations concernant le déroulement des cours circulent mal, certains stagiaires se trouvant soudainement exclus des listes de diffusion.
- ✓ Des professeurs stagiaires ont eu à essuyer des blâmes infantilisants avec menaces de sanctions à l'appui de la part de certains de leurs collègues formateurs.

c. Les 10 UE validées au cours de l'année et par VA ne nous conduiront en rien à obtenir le diplôme de Master 2 MEEF.

=> Irrégularités :

- ✓ Il n'y a aucune légitimité ni cohérence à obliger des professionnels nouvellement recrutés à redevenir étudiants et à passer des examens sanctionnés par des notes, s'il leur est interdit d'obtenir, au terme de leur année d'étudiants, le diplôme en bonne et due forme.
- ✓ Il n'y a aucune logique à proposer aux stagiaires de faire une demande de VA si les UE obtenues par VA ne s'inscrivent dans aucun parcours diplômant. Pour mémoire, la VA ne vaut qu'en vue de l'obtention d'un diplôme... qu'il n'est pas prévu que nous obtenions !!

2) BILAN DE MI-PARCOURS

a. 1^{er} semestre :

- ✓ En moyenne 7 heures de cours hebdomadaires à suivre les mardis et vendredis.
- ✓ Un travail personnel très important pour répondre aux exigences du contrôle continu. Après un sondage effectué auprès des collègues stagiaires : les 2 semaines de « vacances » de Noël ont été consacrées à concevoir les 2 parties recherche et pédagogie du Mémoire.
- ✓ 8 notes ont été obtenues (dont 2 partiels et 6 « devoirs-maison »).

=> En résulte un épuisement notable, tant moral que physique. Les prochaines échéances liées à notre double activité d'enseignants et d'étudiants vont aggraver la situation.

=> La qualité de notre pratique pédagogique est clairement mise en péril.

b. 2^{ème} semestre :

- ✓ Décompte d'heures de cours hebdomadaires extrêmement variable : entre 7h et 12h.

- ✓ Le planning du 2^{ème} semestre ne nous a été transmis que le 19/12.
- ✓ Il contredit toutes les informations qui nous avaient été transmises suite à nos nombreuses sollicitations et demandes de réponses fiables depuis septembre : au S2, on constate une surenchère déraisonnable des jours et plages horaires dédiés à la formation, puisque sont désormais mobilisés les mardis, mercredis après-midi, vendredis et samedis.

=> Notre droit à l'information a été bafoué. Nous sommes en droit de nous interroger : quelle confiance peut être accordée aux informations qui nous parviennent de nos responsables de formation ?

- ✓ Les travaux à rendre sont très nombreux : 8 au total, sans compter la soutenance du mémoire.
- ✓ Les délais de rendu ou de réalisation des devoirs se situent entre avril et mai, autrement dit, **exactement durant la période prévue pour notre inspection.**

=> Nos conditions d'exercice à titre d'enseignants deviennent intenables.

Cette formation a-t-elle pour but d'accompagner nos premiers pas, ou de nous faire trébucher ? De nous proposer des modèles institutionnels et déontologiques à suivre, ou de nous démontrer que seuls la désorganisation, l'arbitraire et la duplicité doivent présider à notre pratique ? De nous affermir dans nos choix professionnels, ou de nous engager à démissionner au plus vite ?

3) REVENDEICATIONS

Compte-tenu :

1. de la charge exponentielle du travail requis, parfaitement déraisonnable au vu de notre responsabilité d'enseignant et bien supérieure à tout ce qui nous avait été certifié depuis septembre en réponse à nos sollicitations ;
2. de la situation de plus en plus intenable que nous subissons, confrontés à d'incessantes palinodies, exposés à la désinformation et laissés dans l'incertitude la plus intolérable qui soit à ce stade de l'année,

NOUS EXIGEONS DE LA PART DES INSTANCES DÉCISIONNAIRES DE L'ESPÉ DES RÉPONSES URGENTES, CLAIRES, FIALES ET EN COHÉRENCE AVEC LE CADRE LÉGAL QUI PRÉSIDE À NOTRE STATUT :

- a. Soit nous sommes inscrits dans un parcours de formation non diplômant : nous n'avons donc à valider aucune UE et seule notre présence aux heures de formation est requise.
- b. Soit nous sommes astreints à valider les UE et à obtenir des notes, comme c'est le cas à l'heure actuelle : nous suivons alors la procédure normale d'obtention d'un diplôme. Par conséquent, le diplôme de M2 MEEF doit impérativement pouvoir nous être délivré au terme de cette année. Les VA accordées par l'Espé trouveront alors leur seule raison d'être.
- c. Dans tous les cas, nous exigeons une réponse définitive sur le rôle effectif de l'avis du Directeur de l'Espé dans nos titularisations. Pour contrecarrer toute possibilité d'arbitraire subjectif dans cette procédure, il faut que les critères de jugement présidant à cet avis soient au plus vite et très clairement énoncés, publiés et discutés par toutes les instances représentatives compétentes.
- d. **En dernier lieu, il est impératif que la formation cesse de mettre en péril notre mission première d'enseignement, qui se trouve en ce moment particulièrement réaffirmée par notre Ministère de tutelle.**